VOL. LIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 3 SEPTEMBRE 1924 — No. 41

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ere insertion, parligne ....12 sous
Chaque insertion subsequente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 36 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

MANITOBA
PUBLIE ET IMPRIME
[illegible] LES MERCREDIS

[illegible] communications concernant [illegible] ou l'imprimerie devront etre [illegible]

Le Manitoba
Publie par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Telephone : 123[illegible]

CHRONIQUE DE FRANCE

Don de Joyeux Avènement

Si la diplomatie du gouvernement international laisse à désirer, la diplomatie parlementaire des députés mérite tous les éloges, sinon quant au but poursuivi, du moins quant à la manière de s'en servir.

Pendant que M. Herriot était en train de se faire rouler à Londres, et la France avec lui, la majorité de la Chambre, sous les ordres des socialistes, opérait une attaque brusque contre le budget et enlevait de vive force, malgré la timide résistance du Sénat, la franchise postale qui permettra à ces messieurs les députés, sans bourse délier, d'intensifier leur propagande électorale et, probablement, avec quelques précautions, de ne pas oublier leurs petites affaires.

S'il est vrai que, depuis Ronsard, auquel on va dédier un timbre-poste significatif, "l'argent est le nerf de la guerre ainsi que des amours", les gens du Bloc des Gauches nous ont montré leur art de distinguer entre l'argent des autres, dont ils n'ont cure, et leur argent à eux, qu'ils considèrent comme mignon, et qu'ils défendent avec une ardeur inlassable.

"Monnoie" fait tout, tel est le raisonnement de ces honorables, car ce n'est pas pour le vulgaire plaisir d'assimiler la Chambre à la Société des gens de lettres, honneur qui serait immérité pour la plupart de ses membres, que la majorité s'est adjugé ce don de joyeux avènement, aux frais des contribuables.

Le cadeau est coquet, et, quand on l'aura élargi, représentera une trentaine de milliards par an, joli denier.

Ainsi finit la comédie électorale. Après avoir promis les 1,800 francs aux fonctionnaires, la mort de la taxe sur le chiffre d'affaires aux commerçants, l'extermination du double décime pour tous, les députés ont négligé de servir le public, mais ne se sont pas oubliés en votant une mesure qui représentera environ 5,000 francs par tête, en vertu de ce principe qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

On appliquera un cachet spécial sur une lettre et ils ne paieront pas. On n'avait pas prévu cette forme du rétablissement des lettres de cachet.

L'impression sur ces bonnes poires d'électeurs qui ont voté naïvement et bêtement pour les candidats du Bloc des Gauches n'est pas, croyons-nous, excellente, surtout si les électeurs comparent cinq minutes, ce qui s'est passé à Paris avec ce qui s'est passé à Londres. La majorité ouvre l'oeil pour soigner ses petits intérêts, mais renvoie aux calendes grecques, "sine die", c'est-à-dire au bon plaisir de ces aburis de Painlevé et d'Herriot, le soin d'examiner les intérêts de la France.

Que les sinistres ne soient pas payés par l'Allemagne, que les contribuables français supportent des charges écrasantes, que les dernières mesures qui garantissaient notre sécurité disparaissent et que nous restions exposés, demain, aux revendications avides de créanciers qui ont libéré notre débiteur, sans nous libérer nous-mêmes, la belle affaire. Il ne s'agit que de la France et des Français, mais que les députés puissent entretenir, à l'oeil, une correspondance suivie avec leurs agents électoraux, et obtenir indirectement une augmentation de traitement que l'impôt sur le revenu n'atteindra pas, voilà qui ne souffre pas de retard.

Profitons de l'occasion pour résumer les derniers votes de la majorité du Cartel des Gauches:

D'abord la réintégration des cheminots révoqués. Indépendamment du danger au point de vue de la discipline, cela représente, comme augmentation de personnel, car on ne pourra renvoyer personne, une dépense de 90 millions.

Puis, la suppression de la réglementation Le Trocquer qui empêchait la confusion entre les 8 heures de travail et 8 heures de présence coûtera 180 millions.

Soit 270 millions de déficit que l'Etat devra combler.

Ce n'est qu'un commencement. Car voici les "fonctionnaires", ouvriers d'arsenaux et cheminots compris qui, en attendant les 1,800 francs promis, vont exiger une "avance" de cent francs par mois. Ils ont été les "grands électeurs" de la majorité. Osera-t-elle refuser? Cela fera un nouveau trou de plus d'un demi milliard.

Avec l'amnistie et le retour aux allumettes de la régie, voilà toute l'oeuvre de la première session parlementaire.

J. L.

COOLIDGE ET LES CLASSIQUES

Au moment où l'on discute encore sur la valeur des études classiques, et alors que l'Université de France vont [illegible] son programme moderne, il est intéressant de rappeler ce que disait à l'Université de Pennsylvanie, alors [illegible] était [illegible] vice-président, le président Coolidge.

Après avoir [illegible] que les progrès de la Grèce et de Rome [illegible] de la [illegible] des citoyens à leur idéal, M. Coolidge dit:

Est-il besoin d'évoquer la dette de la littérature moderne à l'égard des grandes oeuvres grecques et latines? Le Nouveau-Testament lui-même fut rédigé en grec; et il serait inconcevable que l'enseignement littéraire put négliger les auteurs classiques, quand on pense que c'est dans leur prose que se trouvent le mieux exprimées toutes les nuances de la pensée et que la musique et la raison, qui sont les harmonieux éléments de la poésie, aussi bien que l'éloquence, n'ont amais été plus magnifiques que chez les Anciens. Tournons nos regards vers eux: ce sont des écrivains et des orateurs qui ont manié de grandes idées, ce sont encore de grands hommes d'actions. La gloire qui environne les hauts faits des Grecs sosu Thémistocle, l'admiration pour les héros de Salamine, l'orgueil qui soutient la retraite glorieuse des Dix-mille, ce n'est pas le souvenir des jours humiliés de Philippe et d'Alexandre qui pourrait les abolir.

Que si nous nous tournons vers Rome, nous sommes émerveillés de sa grandeur, frappés d'étonnement à la pensée que l'univers n'a jamais bénéficié d'une paix aussi solide que la "pax romana" qui tenati sous ses lois tout ce qui existait alors du monde occidental, en un temps où les difficultés de transport rendaient facile la défense des cités et l'attaque presque impraticable.

Les Romains ont donné au monde le premier grand exemple de l'ordre et d'un état heureux de liberté sous l'égide de la loi.

Leur histoire nous montre en eux l'un des plus puissants parmi les peuples, sous la conduite de grands chefs, s'efforçant d'unifier le monde civilisé, et préparant l'avènement de la Chrétienté. Ils ont connu une des gloires les plus considérables qu'ait conquise une nation vigoureuse et aussi une des plus grandiose tragédies dans leur décadence.

La culture grecque et romaine appartient au passé; on ne saurait la faire renaitre; essayer de la copier serait inutile, mais il faut en continuer l'étude pour donner plus de solidité à notre enseignement. Nous ne désirons pas être des Grecs; nous n'aspirons pas à être des Romains: avant tout et par-dessus tout, nous voulons être des Américains, et ce but, nous n'y atteindrons qu'en poursuivant les traditions qui nous ont fait ce que nous sommes. Nous nous nourrissons de la pensée des hommes qui ont posé les bases de nos institutions. L'enseignement qui les a formés, c'est l'enseignement qui doit nous former à notre tour. Le souci d'améliorer notre bien-être matériel ne doit pas nous faire oublier qu'il est indispensable que nous améliorions notre bien-être spirituel. Enseigner les sciences ne suffit pas, la grande affaire est d'apprendre comment nous devons utiliser notre science.

Nous croyons en notre République, à la liberté, à l'ordre soumis à la loi, à l'avenir de la littérature et des arts; nous croyons en la juste autorité du gouvernement organisé; nous croyons au patriotisme. Ces croyances, il les faut soutenir et fortifier; sans elle, gain et profit sont éphémères, mais il ne les faut pas servir avec la pensée du gain et du profit; on ne les rencontrera pas dans un enseignement seulement soucieux des affaires, encore que, sans elles, commerce ni affaires ne puissent exister. Ces croyances sont les sommets de la vie, et c'est par les classiques qu'elles nous sont révélées; elles doivent être maintenues et ne le seront que par l'étude des humanités. Lorsque nous nous éloignons de ces principes, nous nous écartons du chemin de la sécurité et du progrès. Tous les Américains, certes, ne peuvent recevoir une éducation classique, mais loin de diminuer cette chance, il la faut augmenter, car cette culture, si chaque Américain n'en a pas joui, l'Amérique, elle, en a bénéficié. Nos chefs nous ont conduits suivant cet idéal et dans cet idéal nous avons foi encore.

Ce n'est pas un instant qui crée la volonté d'endurance, elle resulte d'un long entrainement. Cette volonté jusqu'ici fut la nôtre; elle nous a rendus prospères; nous lui devons des oeuvres grandes et belles. Notre enseignement doit maintenir en nous cette force magnifique qui est la gardienne de notre idéal. Elle est née de l'esprit des oeuvres classiques de la Grèce et de Rome. Ceux qui tiennent aux arts, à la littérature, à la science de l'Amérique auront à coeur de les cultiver, en cultivant l'enseignement qui les a produits.

(La Presse)

L'INIQUE SALAIRE

Sous le titre ci-dessus, le général de Castelnau dénonce dans l'"Echo de Paris" les dégouttantes manoeuvres par lesquelles Herriot a commencé de payer ceux qui lui ont permis d'escalader le pouvoir:

"Les élus du Bloc des Gauches ont dû, à l'aurore même de leurs travaux, reconnaitre publiquement et payer rubis sur l'ongle la large contribution apportée à leur succès du 11 mai par les tenants du défaitisme militaire et civique.

Ils leur ont monnayé sans retard le premier salaire convenu d'une précieuse et indispensable complicité: l'amnistie.

Blasphémant les noms sacro-saints de piété, de miséricorde, de pardon, ils ont donné libre cours à l'apologie des actes que la loyauté de la langue française a toujours rangés dans l'immonde catégorie des lâchetés, félonies, trahisons...

Au cours des scandaleuses séances où, à la dictature de la "gueule" trop amène, succédait périodiquement la tyrannie plus brutale du poing fermé, la Chambre, sous la présidence de M. Painlevé, a vu revivre les plus mauvais jours de 1917: c'était l'époque où, par une active et impudente propagande destinée à provoquer ou à favoriser les plus criminelles défaillances, l'Allemagne s'efforçait de poignarder dans le dos les armée sfrançaises qui soutenaient vaillamment et très durement la lutte sur le front occidental.

A l'heure où nous sommes engagés, par la perfide carence de cette même Allemagne, dans une période de très graves difficultés, le pays vient d'entendre, comme en 1917, les échos des plus absurdes théories humanitaires, des plus folles utopies pacifistes, des plus violentes revendications sociales, des plus ardents appels à la lutte des classes, des plus brulantes excitations à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Comme en 1917, le pays a entendu frapper de suspension les meilleurs de ses serviteurs, couvrir d'injures, traiter d'assassins les officiers généraux uniquement coupables d'avoir accompli leur devoir, tout leur devoir, si pénible fut-il, pour assurer le salut de la Patrie très gravement, mortellement menacée. Et, soit dit en passant, ces victimes d'abominables calomnies ne méritent-elles pas d'être énergiquement, âprement défendues par ceux qui ont la charge de sauvegarder dans l'armée le respect de la discipline et le culte de la Patrie, et qui n'ignorent pas qu'on a toujours refusé aux pressantes sollicitations des officiers mis en cause la faveur d'être déférés à la justice de leur pays?

Sera-t-il besoin de rappeler, après les émotions inséparables d'un premier et grossier contact, que lorsqu'on a l'honneur d'être le chef, on n'a pas plus le droit de se "défiler" sur le terrain de la bataille parlementaire que dans le domaine des responsabilités militaires?

Quand on relit attentivement les débats de ces derniers jours, on se demande avec anxiété si la notion du bien ou du mal n'a pas été étouffée dans notre pays, — si, par une étrange perversion des esprits, il ne suffit pas d'avoir fui, déserté son devoir pour être transformé en héros — si les vaillants, ceux qui sont tombés à ce qu'on est encore convenu d'appeler le champ d'honneur, ne sont pas désormais voués ou à l'ironique pitié, ou au dégradant mépris.

Comment! des hommes se sont délibérément soustraits aux obligations les plus sacrées des citoyens français; ils ont benoitement vécu pendant que les autres étaient accablés de misères et mouraient pour la vie et l'indépendance de leur foyer; ils se sont peut-être enrichis dans l'exploitation des passions mauvaises de l'humanité déchue ou dans la spéculation des malhreus publics, et, cinq ans après la tourmente, toutes ces ignominies sont effacées, oubliées, et même exaltées! Ces criminels sont désormais d'honnêtes gens, ils pourront reparaitre dans leur pays natal le front haut, détourner dédaigneusement la tête en passant devant le monument du Souvenir, et solliciter demain les suffrages de leurs concitoyens, des anciens combattants, avec la pensée de les représenter au parlement!

Les fonctionnaires qui, infidèles à leur devoir, ont mis hier en péril la vie même de la société, ne seront pas seulement réintégrés dans l'emploi dont ils ont été révoqués; ils bénéficieront encore, pour leur prochain avancement et leur retraite, des années écoulées dans le juste châtiment depuis l'heure de leur révocation!

Quelle prime à l'insubordination, à la révolte, à la désertion! Quelle parodie de la clémence! Quel défi à la plus simple morale!

Et tel est bien le caractère de l'amnistie votée par le Cartel des Gauches et la veulerie de quelques Saxons.

Elle n'est pas un acte de pardon, de pitié, et de miséricorde; elle est une oeuvre violente de parti, elle est la revanche des pires contre les meilleurs, l'inévitable couronnement d'une odieuse immoralité.

Si le Sénat ratifiait cette tragique méconnaissance des lois supérieures qui sauvegardent les assises même de la société, il donnerait libre carrière à tous les débordements, à tous les désordres, à toutes les convulsions de la révolution sociale.

Il assurerait le triomphe du plus absolu défaitisme.

Nous espérons bien qu'il se trouvera dans la Haute Assemblée, une majorité d'hommes assez clairvoyants pour ne pas confondre la Clémence avec l'Abdication, le Pardon avec la Capitulation.

(L'Echo de Paris)

Général de CASTELNAU

UNE COMMISSION DU TARIF

Les modifications apportées au tarif douanier par le dernier budget ont fait subir à l'Etat [illegible] du premier trimestre du présent exercice, une perte de [illegible] égale presque les 15 pour cent de la perte totale prévue pour les 12 mois. Mais ce manque de revenu fiscal sera compensé de quelque façon par la création d'impôts nouveaux ou l'augmentation des taxes actuelles.

L'influence néfaste du budget sur l'industrie est autrement plus grave. Pour ne prendre qu'une seule industrie, on sait que M. Douglas Brenner, président du Builders' Exchange estime qu'en raison du budget, des projets de construction évalués à près de [illegible] millions, 5 cent mille piastres à Montréal seulement, ont été abandonnés, et que la situation est la même, sous ce rapport, dans tout le Dominion. Cela est d'autant plus grave, que la construction donne l'impulsion à un grand nombre d'industries qu'elle alimente en totalité ou en partie.

Mais ce qui doit surtout préoccuper les hommes soucieux du progrès économique de notre pays, ce n'est pas tant l'initiative prise par le gouvernement dans le dernier budget que l'attitude ordinaire de l'Etat devant l'industrie. Le parlement s'attarde encore à opposer théoriquement le protectionnisme et le libre-échange, sujets académiques épuisés depuis longtemps par tous les économistes distingués de la planète. Un poète économique — s'il est permis d'accoupler ces deux mots — pourrait sans doute concevoir un monde où chaque pays, monopolisant un certain nombre de matières, se concentrerait sur leur exploitation et en vendrait librement les produits aux autres pays qui en seraient dépourvus. La terre ainsi [illegible] la concurrence internationale abolie, chaque pays [illegible] ses énergies à quelques cultures et fabrications exclusives et la production mondiale s'effectuerait en série, tout comme la construction des Fords. Lorsque ce rêve [illegible] a été réalisé, le libre-échange deviendra possible.

En attendant, dans l'état actuel du monde économique, il faut bien compter avec la concurrence internationale. Les prix à l'exportation [illegible] chaque pays producteur sont déterminés par l'abondance des matières premières, de la main d'oeuvre et des capitaux, [illegible] par le volume de la production, les procédés de [illegible] la perfection de l'organisation, le coût de la vie, les salaires, et, depuis la Grande Guerre, le cours des changes. Il importe donc [illegible] d'endiguer [illegible] sous peine de voir ses propres industries ruinées par [illegible]

[illegible]

(A suivre en page 2)

UNE COMMISSION DU TARIF

(Suite de la page 1)

[illegible]

... qui pourraient l'entreprendre. Il faudrait une commission consultative du tarif indépendante de la politique et qui aviserait le gouvernement. Après une étude d'ensemble et des enquêtes méthodiques, elle effectuerait une refonte du tarif actuel sur la base d'une protection judicieuse [illegible] étudierait les requêtes des intéressés et suggérerait des solutions conformes à l'intérêt général.

(L'Economiste Canadien)

LA BANQUE D'HOCHELAGA

avec laquelle s'est fusionnée

La Banque Natiosale

Nous avons l'honneur de soumettre au public le premier état financier de la Banque d'Hochelaga après la fusion avec la Banque Nationale.

L'actif total de la Banque, dont le détail est donné ci-contre, s'élève à $119,001,096.33, déduction faite d'amortissements très larges et de solides fonds de prévoyance. L'actif d'une banque se décompose habituellement en trois parties: 1o. l'encaisse, qui comprend l'argent en mains et les sommes dues par d'autres banques en Canada et à l'étranger; 2o l'actif immédiatement réalisable, qui comprend outre l'encaisse, les valeurs qui peuvent être immédiatement converties en argent; 3o. l'actif total qui comprend, en plus de l'encaisse et de l'actif immédiatement réalisable, les prêts courants et les [illegible] immobilières.

L'actif immédiatement réalisable de la Banque d'Hochelaga s'élève à $57,219,563, ce qui représente 53 pour cent du passif total envers le public [illegible] la Banque a en mains des valeurs qui lui permettraient de rencontrer [illegible] sans demander [illegible] commerciale et industrielle de lui rembourser ce qu'elle doit.

Les prêts courants et escomptés s'élèvent à $53,986,911, représentant en grande partie des avances à court terme faites sur la garantie de produits nécessaires à [illegible] comme le beurre, le fromage, [illegible] la viande, le cuir, le coton [illegible] autres marchandises de consom[illegible]

(A suivre page 3)

LA BANQUE D'HOCHELAGA

[illegible]

LA BANQUE D'HOCHELAGA [illegible]

LA BANQUE D'HOCHELAGA [illegible]

LA BANQUE D'HOCHELAGA croit avoir le droit de dire en terminant l'état de ses affaires qu'elle a fait son devoir et qu'elle mérite la confiance et l'appui du public.

J. A. VAILLANCOURT
Le President
BEAUDRY LEMAN
Le Gerant General

SITUATION AU 31 MAI 1924

1. Argent	$ 13,640,681.33
2. Montant du par d'aubanques	5,008,826.97
3. Obligations canadiennes des gouvernements et municipalites (Comptees au-dessous de la valeur marchande)	27,826,544.94
4. Obligations publiques etrangeres (Comptees au-dessous de la valeur marchande)	2,355,453.00
5. Autres valeurs (Comptees au-dessous de la valeur marchande)	1,365,091.18
6. Prets a demande (Garantis par des titres dont la valeur marchande est amplement suffisante)	7,022,935.67
7. Prets courants et escomptes (Deduction faite de toutes creances douteuses et des fonds de prevoyance)	53,986,911.69
8. Immeubles, creances hypothecaires et autre actif (Comptes au-dessous de la valeur marchande)	1,761,635.91
9. Immeubles et mobilier de la Banque (Comptes au-dessous du prix coutant et de la valeur marchande)	5,511,819.84
10 Divers (valeur realisable)	524,165.80
ACTIF TOTAL	$119,004,096.33
1. Billets de la Banque	$ 11,954,229.00
2. Depots	95,102,107.81
3. Divers	526,173.76
Passif envers le public	$107,582,510.57
Passif envers les actionnaires (capital, reserve et profits non divises)	11,421,585.76
PASSIF TOTAL	$119,004,096.33

DEUX CHAMBRES à louer, meublées ou non meublées, 438 rue Vallade—Telephone: N 1205.

LE DOCTEUR RITCHIE, dentiste ouvrira un bureau le 1er mai dans le haut de la pharmacie de McRuer, 78 Provencher, St-Boniface.

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses.

MALADIVE ET TOUJOURS DES DOULEURS

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham un aide fiable pour les Mères

Port Greville, N.E. — "J'ai pris votre remède pour douleur affreuse au coté, faiblesse et maux de tête. Je me sentais toute gonflée, surtout les pieds et les mains. J'ai quatre enfants et je nourris mon bébé — c'est le premier sur les quatre. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham avant sa naissance, vous voyez qu'il m'a beaucoup aidée. Je ne saurais le louer trop hautement. J'ai pris toutes sortes de remèdes, mais le Composé Végétal est le seul qui ait été efficace. Je le recommande à celles qui souffrent comme moi, et vous pouvez utiliser ma lettre comme témoignage." — Mme Robert McCulley, Port Greville, N.-E.

Avant et après l'accouchement, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est un bienfait pour la mère.

Nous recevons une foule de lettres racontant la même expérience que ci haut. Non seulement la mère en profite, mais aussi l'enfant.

Nous n'employons, dans la préparation de ce remède, aucune drogue nuisible — racines et herbages seulement — et la mère qui allaite peut le prendre en toute sûreté.

[illegible] femmes sur 100 déclarent en avoir bénéficié, d'après une récente enquête chez celles qui emploient ce remède.



Appliquez immédiatement le Liniment Minard. Il arrête la douleur et empêche l'inflammation. Enlève le poison des coupures et des plaies.

Tenez une bouteille sur la tablette. 44F



NOUS AVONS un "home" splendide à St-Boniface bien décoré et propre que nous changerions pour une ferme d'environ 150 acres plus ou moins, dans une campagne française assez près de l'école et de l'église. Si vous voulez vendre, envoyez-nous les détails, ou bien venez nous voir.
J. J. SWANSON & CO.
611 Paris Bldg. Phone A 6349

LOI DE LA CONVENTION SUR LES OISEAUX MIGRATEURS

Cette loi est basée sur un traité avec les États-Unis et un résumé des règlements sous cette loi est donné plus bas. Pour tous renseignements au sujet de cette loi, s'adresser au Commissaire, Parcs Nationaux du Canada, Ottawa.

SAISON DE CHASSE

Toutes dates comprises

PROVINCE DE MANITOBA

Canards, Oies, Bernaches, Rales du 15 sept. au 30 nov.

Becassine de Wilson du 15 sept. au 30 nov.

Excepte au nord du 53ième parallele de latitude où la saison de chasse du Canard sera du 1er sept. au 30 nov.

SAISON DE CHASSE PROHIBEE

Dans la province du Manitoba la chasse des oiseaux suivants est prohibée: Canard huppé, Eider, Grue, [illegible] Becassine, [illegible] Phalarope, Oiseau de rivage, [illegible] et tous les oiseaux de rivage non compris dans la liste de ceux que l'on peut chasser pendant la saison de chasse ci-dessus indiquée.

[illegible] au Canada de la chasse [illegible]

PENALITES

[illegible]

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"
12 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

LE FRANCAIS, LANGUE DIPLOMATIQCE

Le français est-il encore la langue diplomatique? Les Allemands viennent de le nier avec une insolence capable de nous donner la mesure de ce qu'un de nos internationalistes les plus distingués appelait récemment leur "nouvelle bonne foi". Que ce soit l'occasion de nous rappeler la sévère petite phrase de Henri Heine qui connaissait si bien ses compatriotes: "Quand les Allemands sont de mauvaise foi, ils sont de mauvaise foi, mais quand ils sont de bonne foi, ils font semblant".

La scène s'est passée à Athènes, le 2 août. M. de Schoen, on le sait, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire du Reich auprès de la République hellénique. Il est le fils du Baron de Schoen, en 1914, ambassadeur d'Allemagne en France — celui qui aimait tant Paris.

Le nouveau ministre devait présenter ses lettres de créance à l'amiral Coundouriotis, et, selon le protocole, prononcer une allocution. Quelques jours avant la cérémonie, selon l'usage, il envoya au ministre des affaires étrangères grec un double texte de son discours en allemand et en français. L'Excellence hellénique fit demander à l'Excellence germanique la raison de cette dualité, puisque, d'après la plus ancienne tradition, l'allocution devait être prononcée dans notre langue. La réponse de M. de Schoen — qui, lui, ne paraît pas du tout aimer Paris — ne se fit pas attendre, et il déclara tout net que "depuis la guerre le français n'étant plus la langue diplomatique, il entendait prendre la parole en allemand."

Le gouvernement grec, avec beaucoup de courage et de noblesse, répliqua qu'il n'acceptait point cette manière de voir ou plutôt de parler, et qu'il entendait maintenir les vieilles coutumes qui, en semblable occurrence, avaient toujours reconnu la prééminence de la langue française. M. de Schoen, fort mécontent, contremanda la cérémonie et se dépêcha de prendre un congé — un congé diplomatique.

Voilà les faits. Il s'en passe sans doute de plus graves. Mais il est remarquable que dans le même temps où, sous le sombrieches de Garches, nos communistes embrassent des Allemands à bouche-qui-trahis-tu, un ministre du Reich essaie d'infliger à notre fierté nationale un affront public.

D'ailleurs, il faut bien l'avouer, les Allemands, en se refusant à reconnaître la langue française comme langue diplomatique, profitent simplement des exigences que fit triompher l'Angleterre lors du traité de Versailles, dont le texte français et le texte anglais furent appelés, l'un et l'autre, à faire foi. Notre gouvernement eut la faiblesse de s'incliner devant cette volonté. Ainsi, dans ce domaine comme dans tant d'autres, l'Angleterre faisait le jeu des desseins germaniques. Pour satisfaire cette implacable alliée, nos dirigeants renoncèrent aux arguments qui auraient dû s'imposer à leur esprit aussi bien qu'à leur mémoire. Ils oublièrent que le traité de Francfort lui-même fut rédigé en français sans qu'aucun Allemand ait songé à s'y opposer. Ils oublièrent que le traité de 1906 qui met tait fin à la guerre russo-japonaise, où cependant nous n'avions nulle part, décidait dans son article 25: "Le présent traité sera rédigé en français et en anglais. Les textes se[illegible] mais en cas de contestation, le texte fran[illegible]"

Ils oublièrent enfin, comme l'indiqua fortement M. P[illegible] qu'il avait fallu, pour que nous fussions privés [illegible] qu'ils eussions, en combattant pour la liberté du monde, quatorze cent mille des nôtres [illegible] et dix départements dévastés. Mais l'Angleterre [illegible] Nous étions en droit d'espérer que la grande nation dont le sang coula si généreusement à côté du nôtre [illegible] par respect du passé, par défé[illegible] et aussi par l'effet de sa vieille [illegible] à notre langue, l'hommage [illegible] ses ennemis eux-mêmes. Que l'on nous prive de tel bénéfice économique ou de tel avantage financier, nous en avons, hélas! l'habitude et nous le prenons avec une bonne grâce, souvent excessive, mais que l'on cherche à nous évincer lorsqu'il s'agit d'un privilège que le monde nous a reconnu et que le temps n'a jamais entamé, c'est à quoi nous ne saurions nous résigner en silence: la langue française n'est pas une colonie!

Peu de temps après, le président Wilson ne craignait pas de proclamer que la langue anglaise était "la langue diplomatique du Pacifique". M. de Schoen, hier, achevait cette offensive qui se double d'une offense en affirmant que le français n'avait plus aucun titre à être la langue diplomatique. Voilà où nous a amenés, étape par étape, notre faiblesse envers nos alliés d'outre-Manche.

Et pourtant la langue française n'a pas cessé d'être digne que l'on dise d'elle ce qu'en écrivait Rivarol: "Toujours fidèle à l'ordre direct, sans piège et sans surprise, sûre conductrice de la pensée, préférant une rupture à un malentendu, elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie, la seule qui mérite que l'on ait dit d'elle: "Ce qui n'est pas clair n'est pas français."

Ne cherchez pas ailleurs que dans ces admirables qualités elles-mêmes, les motifs de la guerre que nos amis comme nos adversaires ont déclaré au français langue diplomatique. L'équivoque, l'obscurité, l'incertitude dans les mots sont de précieux auxiliaires dans les discussions d'un traité. Chacun peut espérer y trouver un moyen d'y conquérir un avntage ou une monnaie d'échange et l'espoir sinon d'augmenter sa sécurité, du moins de diminuer celle du voisin. Autant de petits profits dont les chancelleries font leur nourriture et dont les conférences font leur raison d'être. M. de Schoen ne l'ignore pas et c'est pourquoi il n'a pas craint de proclamer sa haineuse prétention. Il en sera pour ses frais. Qu'il rassure son père — qui aimait tant Paris — la langue française ne souffrira point de cette attaque brusquée. Elle restera le flambeau du monde et un flambeau qui éclaire et qui n'incendie point.

(Le Figaro) Robert de FLERS,
de l'Académie française.

TRIBUNE LIBRE

A Monsieur le Directeur du journal La Presse de Saint-Boniface

Monsieur et cher confrère

A cet édifice que vous avez commencé de construire, depuis quelque temps avec un soin si particulier, et que vous semblez vouloir transformer en un temple pour la défense de la vertu, nous estimons que chaque mortel bien pensant devrait y apporter sa pierre, c'est pourquoi nous n'hésitons pas à y apporter la nôtre.

[illegible]

...s? C'est là qu'a tout frapper de l'[illegible], car c'est ici l'Ecole du vice, le [illegible] de cette dégénérescence des sentiments qui naturellement poussent les sujets [illegible], et ainsi préparés, vers les demeures hospitalières que dans vos articles vous stigmatisez si bien. Quand vous aurez réussi à mettre un frein à ces premières fréquentations, à leurs contacts dangereux et à leurs exhibitions malsaines, vous aurez, mon cher confrère, coupé le mal par la racine.

Quant à notre chef de Police M. Thomas Gag[illegible], nous croyons [illegible] non seulement ce [illegible] accomplit [illegible] n'est pas en[illegible] fermant les yeux ou en regardant voler les moineaux qu'il a pu atteindre, dans la répression des délits qui nous intéressent, la respectable somme de $2,085.10 d'amendes, durant le dernier mois. N'étant pas autorisé pour le reproduire, ce chiffre est naturellement officieux, mais, pour le rendre officiel, il ne tient qu'à vous, mon cher confrère, d'aller le relever vous-même sur les registres du Département.

Je termine enfin, en déclarant que cette somme est un record qui n'a jamais été approché par aucune autorité policière, depuis la fondation de Saint-Boniface et qu'il serait ainsi d'une sage inspiration et d'une élémentaire confiance de laisser nos agents de Police et celui qui les dirige, remplir en toute liberté leurs fonctions.

Tels sont, mon cher confrère, les modestes avis qui m'ont été inspirés, je le crois, par la même bonne tenue de l'esprit et du coeur et la même grandeur d'âme que la vôtre; acceptez-les pour ce qu'ils valent.

Votre bien dévoué,
JUDEX.